REGLEMENT JEU PROMOTION Concours « CV' BOX »

ARTICLE 1:

La société Schibsted Classified Media Tunisia, SARL de droit tunisien immatriculée sous le numéro B01204832015, représentée par son représentant légal Yassir El Ismaili, dûment habilité à l'effet des présentes (ci-après la « Société Organisatrice »)

Organise un jeu sur le web et les réseaux sociaux nommé « CV' Box » du 28 Aout au 20 Septembre 2018 dans le cadre de la loi N° 2002-62 du 9 juillet 2002, régissant les jeux promotionnels, de l'Arrêté du ministre du commerce et de l'artisanat du 19 juillet 2006 relatif à la fixation de la durée maximale de l'organisation des jeux promotionnels et la valeur maximale des lots accordé et conformément à l'autorisation du Ministère des Technologies de la Communication N° 42 du 25 février 2010.

ARTICLE 2:

Le jeu est accessible à tout moment et sans obligation d'achat à toute personne âgée de plus de 13 ans, résidant sur le territoire Tunisien et souhaitant y participer du 28 Aout au 20 Septembre 2018.

Article 3:

Les lots à gagner sont les suivant :

- Lot 1: Un Laptop MACBOOK AIR d'une valeur de 2 989.720 dinars HT
- Lot 2: Un smartphone IPHONE 7 d'achat d'une valeur de 1 755.462 dinars HT
- Lot 3: Un haut parleur JBL FLIP d'une valeur de 419.328 dinars HT

ARTICLE 4:

La participation au jeu s'effectue via le site web une page d'atterissage en ligne cvbox.talents.tn et le réseau social Facebook

Pour être éligible au jeu, il faut accèder à l'URL suivant via desktop ou mobile : cvbox.talents.tn La participation se fait de la façon suivante :

- 1. Uploader un CV par le participant
- 2. Recevoir un lien de parainnage unique
- 3. Envoyer le lien à des amis pour qu'ils uploadent leur CV également
- 4. Le 3 gagants seront ceux ayant partagé le plus grand nombre de CV avec leurs amis tenant compte du nombre de points automatiquement collectés
- 5. 3 gagnants seront designés courant la 4eme semaine de septembre 2018 avec la présence du huissier

Le jeu durera 22 Jour à partir de l'annonce du jeu.

ARTICLE 5:

La désignation des gagnants se fera entre le 24 et le 30 Septembre 2018 dans les locaux de Tayara, sise Rue d'Erable, Immeuble Palmier du Lac 5^{ème} étage, en de l'huissier de justice maitre Riadh ben Aissa domicilié pour ce jeu promotionnel à 12 rue Tarek ibn Zied, yasmina, Carthage.

Les gagnants seront contactés directement. Ils seront invités à envoyer leurs cordonnées (Nom, prénom, numéro de téléphone, adresse).

La remise des cadeaux aura lieu à la même adresse à partir du 1/10/2018.

En cas d'empêchement, les gagnants ont le droit de céder leur cadeau uniquement aux personnes suivantes : ascendants / descendants / conjoint / frères et sœurs.

Les gagnants doivent présenter leurs carte d'identité nationale/passeports en cours de validité (au-delà de 6 mois) pour récupérer le gain. Les personnes mineures (ne disposant pas d'une carte d'identité nationale) devront communiquer le nom, le prénom ainsi que le numéro de la carte d'identité de leur tuteur légal lors de la remise des cadeaux.

Chaque gagnant pourra récupérer son lot contre la signature d'une décharge.

ARTICLE 6:

La Société Organisatrice s'engage à honorer le jeu avec les lots susmentionnés ou avec des lots de valeur identique. Les lots gagnants ne peuvent être retirés au-delà du 15/11/2018 à minuit. Passé ce délai, aucun lot ne sera remis aux gagnants et la Société Organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'utiliser le(s) lot(s) non réclamé(s) dans les délais impartis.

Les gagnants acceptent par avance les lots mentionnés sans pouvoir prétendre à un échange, ou leur contre-valeur en espèces auprès de la Société Organisatrice ou de ses partenaires. Dans le cas du refus du lot, la Société Organisatrice se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'utiliser le lot non remis

ARTICLE 7:

La participation au Jeu est interdite au personnel de la Société Organisatrice, les sociétés qui lui sont affiliées ainsi que ses prestataires et partenaires (en ce compris notamment les agences et les fournisseurs ayant participé à l'élaboration ou au suivi du Jeu) y compris leurs familles et conjoints.

ARTICLE 8:

Toute participation au Jeu vaut acceptation pure et simple du présent règlement

ARTICLE 9:

Tout gagnant accepte à l'avance que son image puisse être utilisée par la Société Organisatrice et ses agences de publicité dans tout document publicitaire écrit ou audiovisuel, sans aucune réserve. Cette condition étant substantielle, elle est considérée être acceptée par le retrait même du lot par le gagnant.

ARTICLE 10:

Toute annulation d'une clause ou partie de clause n'entraînerait pas la caducité du présent règlement et les autres clauses ou partie de clause demeureraient en vigueur, applicables et opposables aux participants. Participer aux jeux promotionnels implique une attitude loyale, signifiant le respect absolu des règles et des droits des autres participants.

ARTICLE 11:

Le présent règlement est déposé auprès de maître Riadh ben Aissa, notaire domicilié pour ce jeu promotionnel à 12 rue Tarek ibn Zied, Yasmina carthage. Il sera communiqué à titre gratuit à toute

personne en faisant la demande dans la limite d'un seul envoi par foyer (même nom/même adresse) sur simple demande adressée par lettre (suffisamment affranchie) pendant la durée du jeu (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse visée ci-dessus.

ARTICLE 12:

Le présent règlement est soumis au droit Tunisien.

Toutes réclamations et tous différends découlant du présent règlement ou en relation avec celui-ci seront tranchés définitivement par les juridictions Tunisiennes compétentes en la matière.

ARTICLE 13:

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu liées à l'envoi des lots gagnés sont traitées conformément à la Loi organique no 2004-63 du 27/07/2004 portant sur la protection des données à caractère personnel. Tous les participants au jeu disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès ou de rectification aux données les concernant. Par les présentes, les participants sont informés que les données nominatives les concernant pourront faire l'objet d'une transmission éventuelle aux partenaires commerciaux de la Société Organisatrice et qu'ils peuvent s'opposer à cette transmission. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Rue d'Erable, Immeuble Palmier du Lac, 5ème Etage, Lac 2, TUNIS.